



Mieux vivre l'immobilier

Loi ELAN n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 – volet Loi HOGUET

Article du projet de loi ELAN*	Article modifié/ajouté	Objet	Entrée en vigueur après publication au JO
Article 151	Article 13 de la loi Hoguet	Redéfinition de la composition et de la compétence du CNTGI	Dans l'attente d'un décret d'application
	Article 13-1 de la loi Hoguet	Composition et rôle de la Commission de contrôle du CNTGI	Dans l'attente d'un décret d'application.
	Article L615-4-2 du CCH et article 15 de la loi du 6.07.1989	Substitution de certaines sanctions dites « <i>disciplinaires</i> » par des sanctions administratives	Immédiate (le 25 novembre)
Article 156	Article 14 de la loi Hoguet	Protection des dénominations « <i>agent immobilier</i> », « <i>syndic de copropriété</i> » et « <i>administrateur de biens</i> »	Immédiate (le 25 novembre)
	Article 4 de la loi Hoguet	Présomption de compétence des personnes habilitées au jour de la parution du futur décret	Dans l'attente du décret d'application
Article 153	Article 8-2-1 de la loi Hoguet	Lutte contre les marchands de sommeil et obligation faite aux professionnels Loi Hoguet de déclarer au procureur de la République certaines infractions.	Immédiate (le 25 novembre)